

Avis de constitution

SOCIETE « CENTRE MEDICAL BELLE ALLURE » en abrégé « CMBA »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI BELLE ALLURE,
Lot 123, Ilot 10

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 09/09/2025 reçus par Me LEBA PAUL, Notaire, enregistrés , le 22/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CENTRE MEDICAL BELLE ALLURE

» en abrégé « CMBA »

Objet: La société a pour objet, en REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE et à l'étranger :

- La consultation ;
- La prise en charge médicale ;
- La prise en charge hospitalisation ;
- Prise en charge chirurgicale.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI BELLE
ALLURE, Lot 123, Ilot 10

Dirigeant(s) M NOHO YALI ABEL WILFRIED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05731 du 25/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72712/GTCA/RC/2025 du 25/11/2025

